



#coronavirus

CNT-Solidarité Ouvrière - 7 avril 2020

Dans le nettoyage

bosse et tais-toi !

Le pouvoir se fend régulièrement de remerciements pour les salarié·e·s en deuxième ligne, en citant notamment celles et ceux du nettoyage qui continuent à travailler, dans les hôpitaux, dans les transports en commun, dans les EPHAD ou dans les immeubles d'habitation.

Mais les mots, c'est du vent !

De nombreuses entreprises du nettoyage ne protègent pas leurs salarié·e·s, et menacent les agents de services de sanctions s'ils exercent leur droit de retrait.

Quant à la prime, quasiment aucune n'en a annoncé le versement. Quand elles le font, le montant consenti est une insulte à ces travailleurs·euse·s "essentiels·le·s".



Rappelons que sans eux-elles, la continuité des services publics - en particulier les établissements de santé, les transports en commun, La Poste... - ne pourrait pas être assurée ; que sans eux-elles, les poubelles des immeubles ne seraient pas sorties ; que sans eux-elles les espaces collectifs des résidences ne seraient pas désinfectés ; que sans eux-elles, les supermarchés ne pourraient pas ouvrir ; etc.

Pour tous·tes ces travailleur·euse·s qui risquent leur santé et celles de leurs proches, nous exigeons :

➡ De véritables mesures pour la protection de leur santé :

- masques, gants, gels hydroalcoolique et équipements spécifiques dans les hôpitaux et établissements accueillant du public ;
- la reconnaissance du Covid-19 au titre des risques professionnels pour les salarié·e·s du nettoyage obligé·e·s de travailler ;
- des tenues de travail supplémentaires et leur nettoyage quotidien par les employeurs.

➡ Des mesures salariales conséquentes :

- le versement d'une prime de 1 000 € minimum pour chaque salarié·e ;
- le versement d'un complément à l'indemnité de chômage partiel pour maintenir le salaire mensuel à 100%.

Les équipes syndicales de la CNT-Solidarité Ouvrière sont là pour vous permettre d'organiser les revendications, entreprise par entreprise.



www.cnt-so.org

rubrique "Nous contacter"



contact@cnt-so.org



cnt.so



09 87 53 87 56

**Une équipe de militant·e·s
syndicaux et de juristes te
répondra !**